

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du jeudi 15 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 09-12-2022

Date d'affichage : 22-12-2022

N° Délibération : 35-12-2022

Présents : Mme Chrystèle CATEL ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Mme Claire DACHICOURT non représentée, M. Gabriel LEFEVRE représenté par Francis JULLIEN, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,

Absent non excusé : M. Jérémy DEVOS.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. BOULOGNE Christian est nommé secrétaire de séance.

DEL N°35-12-2022 : Ajout d'un point d'éclairage public rue de Beauvoisy :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Éclairage public rue de Beauvoisy (ajout d'ensemble d'éclairage public)

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 5 781,00 € TTC.

SI le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	2 139,00 €
- Contribution de la Commune	3 642,00 €
TOTAL	5 781,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **10 voix pour**,
 (C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par V. RETOURNÉ, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par F. JULLIEN,

M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE)

- **D'adopter** le projet présenté par la fédération départementale d'Énergie de la Somme,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- **D'accepter** la contribution financière de la commune estimée à 3 642,00 €

Les crédits nécessaires seront mis au budget 2022.

Le secrétaire de séance
Christian BOULOGNE



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Morisel, le 22 décembre 2022.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 22 décembre 2022.